



2026-04-22
DÉCISION DU CONSEIL

Avenant n°1 à la Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage de la communauté d'agglomération de Bastia à la ville de Bastia pour l'implantation de containers enterrés (travaux de génie civil)

Suite aux délibérations conjointes en date du 30 mai 2024 et du 30 septembre 2024, la commune de Bastia et la Communauté d'agglomération de Bastia ont conclu une convention de maîtrise d'ouvrage déléguée pour l'implantation de containers enterrés.

La commune de Bastia propose un projet d'avenant révisant les caractéristiques de la convention initiale suivantes :

- Le montant de l'opération ;
- Le programme des travaux.

Il est demandé au Conseil communautaire :

- **De valider l'avenant n°1 à la « convention de délégation de maîtrise d'ouvrage de la communauté d'agglomération de Bastia à la ville de Bastia pour l'implantation de containers enterrés (travaux de génie civil) » ci-joint.**

Avis favorable du Bureau communautaire du 13 avril 2026.